

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 2 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 2 décembre 2019, à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Ronald Myles et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Absent : le conseiller Lee Patterson

Aussi présents : le Directeur-général, M. Gilbert Arel, et le Greffier, Me Owen Falquero.

Vingt-deux (22) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2019-12-341

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Ron Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2019-12-342

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées 6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

ADOPTÉ

1.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil- Dépôt

Le greffier confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus suivants :

Richard Burcombe
Lucy Gagnon
Ronald Myles
Pierre Laplante
Louise Morin
David Taveroff
Lee Patterson

1.5 Procès-verbal de correction – Dépôt

Le greffier dépose un procès-verbal de correction concernant la résolution 2018-12-454, laquelle contenait une erreur évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes se prévalent de la première période de questions sur les sujets suivants :

- Déraillement de train à Bolton-ouest : qu'est-ce que la Ville fait par rapport aux wagons-citernes qui sont stationnés sur la voie ferrée de détournement à Foster;
- Vitesse excessive sur la rue Victoria. Qu'est-ce que la Ville fait ?
- Demande à la Ville de ramasser des arbres tombés sur la rue de Colibris. Madame a fait plusieurs demandes à la Ville sans que la cueillette soit faite;
- Demande à la Ville de remplacer un lampadaire brulé sur la rue de Colibris. Madame a fait la demande il y a plusieurs mois.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2019-12-343 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon.
Appuyé par Louise Morin*

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : **560 646,81 \$**
- Chèques émis #:19-13 **903 081,25 \$**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

2019-12-344 4.1.2.1.1 Contrat AO 2018-24 (Rénovation du garage municipal) – Décompte progressif final

ATTENDU la facture 1249 pour le paiement du décompte progressif final de la compagnie **Comco**. au montant de **25 495,90 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2018-24 (Rénovation du garage municipal);

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par David Taveroff*

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif final au montant de **25 495,90 \$**, taxes incluses, à la compagnie Comco, lesdits paiements étant conditionnels à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer les paiements, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2019-12-345 4.1.2.1.2 Contrat AO 2019-01 (Passerelles de l'Anse Trestle) – Décompte progressif #5

ATTENDU la Demande de paiement #5 de la compagnie **BSL Inc.** au montant de **55 960,55 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2019-01 (Passerelles de l'Anse Trestle);

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #5 au montant de **55 960,55 \$**, taxes incluses, à la compagnie **BSL Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2019-12-346 4.1.2.1.3 Contrat AO 2018-11 (Réfection des chemins Mill et Fairmount) – Décompte progressif #7

ATTENDU la recommandation de paiement du 29 novembre 2019 de la firme FNX-Innov pour le paiement du décompte progressif #7 de la compagnie **Excavation St-Pierre & Tremblay inc.** au montant de **594 704,19 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2018-011 (Réfection des chemins Mill et Fairmount);

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #7 au montant de **594 704,19 \$**, taxes incluses, à la compagnie **Excavation St-Pierre & Tremblay inc**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2019-12-347 4.1.2.2 Factures diverses

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1705887 au montant de **87 237,29 \$**, taxes incluses, à la firme **Asphalte des Cantons**;

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2019-12-348 4.1.3.1 Mandat de signature – Demande de subvention au Ministère de la Culture et des Communications

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec offre le programme « Aide aux partenariats » afin de soutenir le développement culturel;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du programme « Aide aux partenariats » et que le Conseil veut que la Ville participe à ce programme;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la directrice des Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, madame Cynthia Brunelle, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville, les demandes de subvention décrit ci-dessous dans le cadre du programme « Aide aux partenariats » du Ministère de la Culture et des Communications ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution:

- i) Projet du musée de la Société historique du comté de Brome;
Coût total du projet : 44 830\$
Demande de subvention au Ministère : 22 410\$
Engagement financier de la Ville : 22 410\$
- ii) Projet de mise à jour de la politique culturelle
Coût total du projet : 21 000\$
Demande de subvention au Ministère : 10 500\$
Engagement financier de la Ville : 10 500\$

ADOPTÉ

2019-12-349 4.1.3.2 Chubb Insurance Company of Canada et Guy Casgrain c. Ville de Lac-Brome

ATTENDU le dossier de la Cour du Québec 460-22-005940-192 opposant la Ville à Chubb Insurance Company of Canada et Guy Casgrain;

ATTENDU les prétentions des parties, la preuve au dossier, sa nature et ses enjeux ainsi que les frais et inconvénients associés à ce litige;

ATTENDU QUE le Conseil estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'autoriser le règlement hors cour de ce litige contre paiement à Chubb Insurance Company of Canada et Guy Casgrain de la somme de 7 000 \$;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le paiement d'un montant de 7 000 \$ à Chubb Insurance Company of Canada et Guy Casgrain à titre de règlement à l'amiable de ce dossier et autorise le directeur général ou le directeur du Greffe et Affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, tout règlement hors cour ou quittance-transaction ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-12-350

4.1.3.3 Octroi de contrat – Services professionnels d’audit

ATTENDU l’offre de services du 6 novembre 2019 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant le contrat pour l’audit annuel du rapport financier de la Ville, ainsi que l’audit annuel pour la collecte sélective des matières recyclables, et ce, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2019, le 31 décembre 2020, et le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Directrice des Finances et de la Trésorerie de la Ville a fait une demande d’offres à trois cabinets de comptabilité ;

ATTENDU QUE l’offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est la seule offre de service reçue ;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate la firme **Raymond Chabot Grant Thornton** pour réaliser ladite offre de services pour l’audit annuel du rapport financier de la Ville, ainsi que l’audit annuel pour la collecte sélective des matières recyclables, et ce, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2019, le 31 décembre 2020, et le 31 décembre 2021;

QUE le Conseil autorise la dépense de **55 575,00\$**, taxes exclues, selon le tableau ci-dessous, en paiement à **Raymond Chabot Grant Thornton** de toute facture présentée à la Ville dans le cadre de l’exécution de ce mandat, sous réserve de l’approbation du directeur général :

	2019	2020	2021
Audit annuel du rapport financier	17 200,00 \$	17 725,00 \$	18 250,00\$
Audit annuel pour la collecte sélective des matières recyclables	775,00 \$	800,00 \$	825,00 \$

ADOPTÉ

2019-12-351

4.1.3.4 Achat – Ponceau localisé sur le chemin Fulford

ATTENDU QU’ il est nécessaire de remplacer le ponceau 75-02 localisé sur le chemin Fulford;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie WSP a été mandaté afin de dimensionner le ponceau et de préparer les plans d'installation ;

ATTENDU QUE WSP a sollicité des offres de service de plusieurs fournisseurs de ponceau ;

ATTENDU QUE WSP recommande l'installation d'un ponceau en béton armé du fournisseur **Béton Lécuyer Inc.**;

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics et Services techniques recommande de suivre la recommandation de WSP;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil ratifie la dépense de fourniture de ponceau de **51 206,30\$**, taxes exclues, à la compagnie **Béton Lécuyer Inc.**

ADOPTÉ

2019-12-352

4.1.3.5 Octroi de contrat – Installation du ponceau localisé sur le chemin Fulford

ATTENDU QU' il est nécessaire de remplacer le ponceau 75-02 localisé sur le chemin Fulford;

ATTENDU QUE la Ville a sollicité des offres de service de deux entrepreneurs pour l'installation du ponceau;

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics et Services techniques recommande l'entrepreneur **Groupe Allaire et Gince**;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate la firme **Groupe Allaire et Gince** pour l'installation du ponceau 75-02 selon l'offre de services de ladite compagnie;

ADOPTÉ

2019-12 353

4.1.3.6 Mandat de signature – Entente intermunicipale relative à la gestion des travaux à entreprendre dans les emprises routières du bassin versant du lac Davignon

ATTENDU la résolution 2018-11-402 ;

ATTENDU QU' il y a une problématique importante d'ensablement du lac Davignon, source d'eau potable de Cowansville;

ATTENDU QUE l'aménagement des ouvrages de rétention, de captation de sédiments et de contrôle de l'érosion dans l'ensemble

du bassin versant au niveau des emprises routières municipales est un élément important du Plan d'action pour la protection du lac Davignon;

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi a obtenu une aide financière du programme Climat Municipalité - Volet 2 du MELCC pour le projet « Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux urbain, agricole et montagneux dans Brome-Missisquoi » ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent convenir une entente afin de protéger le lac Davignon;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le directeur-général Gilbert Arel et le Maire Richard Burcombre, à signer, pour et au nom de la Ville, *l'Entente intermunicipale relative à la gestion des travaux à entreprendre dans les emprises routières du Bassin versant du lac Davignon situés dans la Ville de Lac-Brome* dans le cadre du projet «*Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux urbain, agricole et montagneux dans Brome-Missisquoi* » , ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-12-354

4.1.3.7 Mandat de signature – Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2017 - 2019

ATTENDU QUE la Ville est signataire de cette Entente pour les années 2014–2016 selon la résolution 2014-01-10 ;

ATTENDU QUE l'Entente a été modifiée par l'Addenda 1 et renouvelée pour les années 2017–2019;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier l'Entente pour la période 2020–2022;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du document « *Addenda 2 applicable à compter du renouvellement 2020-2022* » et que le Conseil veut que la Ville participe à cette Entente;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le Maire Richard Burcombre, à signer, pour et au nom de la Ville, « l'Addenda 2 applicable à compter du renouvellement 2020-2022 » de « l'Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres », ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-12-355 4.1.3.8. Mandat de signature – Demande d'aide financière de l'OBNL Aviron Knowlton Rowing

ATTENDU la planification stratégique 2015-2020 de la Ville;

ATTENDU le désir du Conseil de promouvoir l'accès au lac Brome ainsi que les activités aquatiques et les sports nautiques compatibles avec la préservation de la qualité de l'eau du lac;

ATTENDU QU' il est loisible au Conseil d'encourager le développement de clubs ou d'associations dédiés à des activités aquatiques et des sports nautiques dont la pratique est en harmonie avec cet objectif;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif «Aviron Knowlton Rowing» (AKR) est un club communautaire d'aviron établi en 2017;

ATTENDU QUE AKR regroupe des membres communautaires au niveau non compétitif, ainsi que des jeunes athlètes de niveau élite dans le programme de développement « Haute Performance » de «l'Association québécoise d'aviron» (AQA)

ATTENDU QUE l'épanouissement d'AKR et la permanence du programme «Haute Performance» nécessitent :

- i) un accès commode et sécuritaire au lac Brome, et
- ii) une infrastructure d'entraînement et d'entreposage d'équipement à proximité du lac;

ATTENDU QUE AKR prépare une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* (PAFIRS – EBI) un programme mis en place par le gouvernement du Canada, dont le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

du Québec est responsable de la mise en application dans la province de Québec;

ATTENDU QUE l'objet de la demande d'aide financière est le financement et construction d'une infrastructure pour la pratique de l'aviron sur le lac Brome;

ATTENDU QU' AKR sollicite l'appui et la collaboration de la Ville afin de permettre à AKR de respecter les critères d'admissibilité de la demande d'aide financière;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie le projet d'Aviron Knowlton Rowing pour la construction d'une infrastructure pour la pratique de l'aviron sur le lac Brome, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI);

QUE le Conseil mandate le directeur-général Gilbert Arel et le maire Richard Burcombe, à conclure et signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration et de services (« Entente ») avec Aviron Knowlton Rowing stipulant les termes et conditions de la collaboration de la Ville dans le cadre de la demande d'aide financière d'Aviron Knowlton Rowing au PAFIRS-EBI pour la construction d'une infrastructure, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE l'Entente à intervenir entre la Ville et Aviron Knowlton Rowing soit sujet aux termes et conditions suivantes:

- i) l'accessibilité de l'infrastructure pour l'ensemble de la population de la Ville;
- ii) qu'un emplacement pour l'infrastructure du projet AKR soit désigné sur le Lot 4 265 691, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome (le terrain de la plage Douglass), ou tout autre terrain dont la Ville est propriétaire;
- iii) que la Ville signe un bail emphytéotique avec AKR ou son successeur pour ledit emplacement;

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2019-12-356 4.1.4.1 Permanence – Christophe Savoie

ATTENDU la résolution 2019-06-173

ATTENDU les recommandations du directeur général concernant la permanence de monsieur Christophe Savoie aux conditions et modalités associées à une permanence au poste d'inspecteur municipal pour un contrat de trois (3) ans;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 17 décembre 2019 – la permanence de M. Christophe Savoie au poste d'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

2019-12-357

4.1.4.2 Permanence – Owen Falquero

ATTENDU la résolution 2019-06-172

ATTENDU les recommandations du directeur général concernant la permanence de monsieur Owen Falquero aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de Directeur, Greffe et Affaires juridiques;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 18 décembre 2019 – la permanence de M. Owen Falquero au poste de Directeur, Greffe et Affaires juridiques.

ADOPTÉ

2019-12-358

4.1.4.3 Cahier des ressources humaines – Pompiers temporaires

ATTENDU QUE les conditions salariales et de travail des pompiers temporaires travaillant pour le Service des incendies de la Ville n'ont jamais été codifiées;

ATTENDU les recommandations du directeur général de créer un tel Cahier des ressources humaines concernant les conditions salariales et de travail pour les pompiers temporaires;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Cahier des Ressources Humaines et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe exerçant son droit de vote

QUE le Conseil approuve le Cahier des Ressources Humaines pour les pompiers temporaires du Service des incendies de la Ville;

ADOPTÉ.

4.1.5 Divers

2019-12-359

4.1.5.1 Affectation – Surplus affecté au fonds vert

ATTENDU l'entente de partenariat avec l'organisme Renaissance Lac Brome ayant pour objet la renaturalisation des bandes riveraines du lac Brome;

ATTENDU QUE les factures totales pour l'année 2019 s'élèvent à 20 550,47\$;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le transfert au fond général du montant de 20 550,47\$ du poste comptable « surplus affecté 59.131.00.000 » au poste comptable « excédent de fonctionnement affecté 03.510.00-000 ».

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÉGLEMENTS

2019-12-360

4.2.1 Règlement 596-11 modifiant le Règlement 596 de zonage (Deuxième projet) – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 596 de zonage* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE les objets de ce règlement sont de:

- i) Modifier une norme d'implantation dans la zone URA-6-L13 afin d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol des bâtiments principaux;
- ii) Augmenter le pourcentage d'occupation d'un stationnement en cour avant pour les habitations jumelées, au même titre que les habitations en rangée;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement visant à modifier le *Règlement 596 de zonage* contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le deuxième projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 2 décembre 2019, avant la séance ordinaire du conseil;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le deuxième projet de Règlement 596-11 modifiant le *Règlement 596 de zonage*;

ADOPTÉ

4.2.2 Règlement 2020-01 (Taxes foncières 2020) – Avis de motion/Présentation

Le maire Richard Burcombe donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la Séance extraordinaire du Conseil du 16 décembre 2019, le règlement 2020-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2020). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

4.2.3 Règlement 2020-02 (Tarification 2020) – Avis de motion/Présentation

Le maire Richard Burcombe donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la Séance extraordinaire du Conseil du 16 décembre 2019, le règlement 2020-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services de la Ville pour l'année 2020). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme.

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2019-12-361 5.3.1 49, rue Victoria - lot 4 266 222, zone URA-20-K15 – district Knowlton Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne sur poteau;

ATTENDU la résolution 19-106 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande ;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande pour permission d'installation d'une enseigne sur poteau au 49, rue Victoria, Lot 4 266 222, Zone URA-20-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2019-12-362 5.4.1 246, rue de Bondville - Lot 3 938 660, Zone UV-13-I13 – district de Fulford - Bondville

ATTENDU QU' une demande de régulariser la hauteur d'une clôture de 2,64 mètres, a été déposée;

ATTENDU QUE l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 38 du règlement de zonage no. 596 limite la hauteur d'une clôture, calculée à partir du terrain naturel non remanié, à 2 mètres;

ATTENDU QUE la portion avant de la propriété du 246, rue Bondville semble avoir fait l'objet de remaniement de sol et qu'ainsi le terrain ne serait plus à son niveau naturel non-remanié;

ATTENDU QUE la dérogation par rapport à la norme est mineure, que les travaux sont déjà exécutés, que les propriétaires ont agi de bonne foi dans leurs démarches relatives à l'installation de la clôture, et que le refus de la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la clôture ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

ATTENDU la résolution 19-104 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

ATTENDU QUE Daniel Moore, propriétaire de l'immeuble avoisinant le 250 chemin de Bondville, a déposé, le ou vers le 22 novembre 2019 au département de Gestion du territoire et de l'environnement de la Ville, une lettre, un photo, et des extraits du site web du *Ministère des Affaires municipales et habitation*, que ces documents ont été transférés au greffier, et que les élus en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE lors de la séance du 2 décembre 2019, Daniel Moore a fait des représentations et a formulé des observations;

ATTENDU QUE lors de la séance du 2 décembre 2019, le demandeur Lawrence Méthot a fait des représentations et a formulé des observations;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant une clôture avec une hauteur de 2.64 mètres.

ADOPTÉ

2019-12-363

5.4.2 31, rue Eugène - Lot 3 939 310, Zone UV-14-J13 – district de Knowlton-Victoria

ATTENDU QU' une demande d'installation de deux thermopompes à être localisées à une distance approximative de 2,21 mètres de la ligne latérale a été déposée;

ATTENDU QUE lors de la séance du 2 décembre 2019, le demandeur Sébastien Bondu a fait des représentations et a formulé des observations;

ATTENDU QUE le conseil veut évaluer les solutions possibles présentées par M. Bondu;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil reporte à la séance extraordinaire du conseil du 16 décembre 2019 la prise de décision sur la demande d'installation de deux thermopompes à être localisées à une distance approximative de 2,21 mètres de la ligne latérale.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

S.O.

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

S.O.

5.7 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

2019-12-364

5.7.1 404, chemin Brome - Lot 3 940 324, Zone AF-15-C9 – District d'Iron Hill – West-Brome

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée visant le lot 3 940 324, Cadastre du Québec;

ATTENDU QU' en 2016 la CPTAQ, dans sa décision 411049, a autorisé les demandeurs de démolir un bâtiment résidentiel;

ATTENDU QUE les demandeurs souhaitent maintenant convertir ce bâtiment résidentiel en bâtiment agricole au lieu de le démolir;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant la conversion d'un bâtiment résidentiel en bâtiment agricole au 404, chemin Brome, Lot 3 940 324, Zone AF-15-C9.

ADOPTÉ

2019-12-365 5.7.2. Lots 4 203 033 et 4 203 035, Zone AF-11-K8, district Iron Hill-West Brome

ATTENDU le dépôt d'une demande d'autorisation pour l'agrandissement d'une sablière/carrière existante sur les lots 4 203 033 et 4 203 035 étant déposée à la CPTAQ en janvier 2018;

ATTENDU les résolutions 2018-02-051 et 2019-04-103 de la Ville appuyant le projet;

ATTENDU le désir des demandeurs de modifier leur projet;

ATTENDU l'abandon par les demandeurs du volet « carrière » et de conserver uniquement l'exploitation du sable et du gravier retrouvés au-dessus du roc;

ATTENDU la modification de la superficie visée afin de permettre la création d'un profil final amélioré à la suite de l'extraction du sable et du gravier;

ATTENDU QUE l'usage « I50 – carrières, gravières ou sablières » est autorisé dans la zone AF-11-K8 en question et par le fait même la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur;

Il est

Proposé par Ron Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil appuie la demande à la CPTAQ du propriétaire des lots 4 203 033 et 4 203 035, Cadastre du Québec, Comté de Brome, ladite demande étant conforme à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

2019-12-366 6.2 Demande au Ministère des Transports

ATTENDU l'important achalandage de véhicules sur le chemin West-Brome (Route 139) entre la Route 104 et le village de West-Brome;

ATTENDU QUE la limite de vitesse dans ce secteur est de 90 km/h;

ATTENDU le dépôt d'une pétition signé par quarante (40) résidents de ce secteur demandant que la limite de vitesse soit abaissée 70 km/h dans le secteur;

Il est

Proposé par Ron Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil demande au Ministère des Transports de changer la limite de vitesse maximale de 90 km/h à 70 km/h sur le chemin West-Brome (Route 139) entre la Route 104 et la zone de vitesse existante de 70 km/h près de l'Auberge West Brome;

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques.

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB.

Dépôt des rapports mensuels loisirs et tourisme de la Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

2019-12-367

8.2 Demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense suivante à titre de contribution financière aux activités ou organismes suivants, selon le cas :

- Action communautaire Lac-Brome
- Démarrage de l'OBNL : 2 500.00\$

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

S.O.

9. ÉCONOMIE LOCALE

S.O.

10. VARIA

2019-12-368

10.1 Calendrier 2020 des séances ordinaires du Conseil

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2020 :

13 janvier	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
3 février	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
2 mars	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
6 avril	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
4 mai	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
1 juin	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
6 juillet	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
10 août	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
8 septembre	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
5 octobre	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
2 novembre	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
7 décembre	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria

Le début de chaque séance étant à 19 heures

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Quatre (4) personnes se prévalent de la deuxième période de questions sur les sujets suivants :

- Le ponceau au coin du chemin McCutcheon et la route 139 est bloqué;
- Vitesse excessive sur la route 139 à la hauteur du chemin McCutcheon. Madame a fait une demande il y a deux ans;

- L'échéancier pour une demande de vitesse excessive au Ministère des Transports ;
- Une pétition de 40 citoyens dans le secteur route 139 / chemin McCutcheon a été déposée au greffier. Monsieur veut que tous ceux qui ont signé la pétition aient la possibilité de participer à la demande de réduire la vitesse permise dans le secteur.

2019-12-369

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h35

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier